

La Lettre de la RMF UE



Après les surprises stratégiques de l'année 2011 liées au printemps arabe et à la crise financière, je ne doute pas que 2012 sera pleine de rebondissement. C'est un phénomène qui ne doit pas nous faire peur, il traduit un monde en perpétuelle évolution où l'UE doit faire entendre une voix plus audible et plus convaincante.

Il en est ainsi des institutions européennes auprès desquelles nous travaillons et qui doivent inlassablement faire preuve d'imagination, inventer des politiques innovantes et utiliser au bon moment les outils dont elles disposent. Il en est ainsi de la clause de solidarité qui répond à un vrai besoin en terme de protection des populations des Etats membres face au terrorisme et doit permettre à l'UE de réagir à des catastrophes hors normes pour lesquelles tous les moyens, incluant les moyens militaires, devront être mobilisés. Au niveau géopolitique par exemple, nous

devons appréhender avec intelligence notre partenariat avec l'Afrique, prendre comme déterminant que ce continent évolue différemment du nôtre, plus vite dans certains domaines, moins dans d'autres, c'est le principal dossier de ce mois-ci. Nous nous attacherons également à soutenir l'Agence européenne de défense dans sa recherche opiniâtre pour aider les armées européennes à développer les capacités militaires dont elles ont besoin, avec des rendez-vous importants dès le premier semestre 2012.

Monsieur l'Ambassadeur Etienne, notre représentant permanent auprès de l'Union européenne, nous fait l'honneur de nous donner son appréciation sur l'état de notre union telle qu'il la vit aujourd'hui, en particulier dans son action extérieure. Elle est empreinte d'espoir malgré la crise des dettes souveraines que l'on doit affronter prioritairement et avec lucidité. Mais il y a beaucoup de place pour l'optimisme et le signal donné par les ministres des affaires étrangères et européennes en décembre dernier doit nous encourager à faire progresser l'œuvre européenne.

Bonne et heureuse année 2012 à tous les acteurs de ce chantier titanesque, bonne et heureuse année 2012 à toutes les familles qui soutiennent ces généreux acteurs, enfin bonne et heureuse année à tous nos lecteurs.

Vice-amiral d'escadre Xavier Païtard

Chef des représentations militaires françaises à l'UE et à l'OTAN

Actualité

[La présidence danoise et la PSDC](#)

Le Danemark, à travers le protocole additionnel N° 8 au traité de Maastricht, dispose au sein de l'UE d'une clause d'« opt-out » concernant les questions de défense. A ce titre, il ne participe pas à la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). Or, si la création du [Service Européen d'Action Extérieur \(SEAE\)](#) dans ce domaine considérablement réduit les prérogatives de la présidence tournante de l'UE, il n'en demeure pas moins que celle-ci assume toujours des fonctions de présidence de séance, fixe traditionnellement un calendrier des Conseils informels et participe à fixer les priorités de la PSDC sur la durée de son mandat.

Une solution pragmatique a donc été définie. Dans le cadre du trio de présidence, la Pologne et Chypre et le président du comité militaire assumeront chacun une partie des responsabilités de la présidence tournante.

Cependant aucune réunion informelle des ministres de la défense n'est prévue pour les six prochains mois, le SEAE a fixé pour le 22 mars le Conseil des affaires étrangères, incluant un format défense.



Découverte

La clause de solidarité (Article 222 du TFUE)

Entrée officiellement en vigueur en même temps que le traité de Lisbonne, le 1^{er} décembre 2009, la clause de solidarité stipule que l'Union européenne doit porter assistance à un Etat membre qui le demande, lorsque celui-ci est frappé par un attentat terroriste ou une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou d'origine humaine. Ses modalités d'exécution seront arrêtées par le Conseil, qui statuera sur la base de propositions qui seront conjointement élaborées dès 2012 par le Haut représentant et la Commission européenne. S'agissant des aspects militaires de cette clause, le Conseil sera alors assisté par le [Comité politique et de sécurité](#) (CoPS). En effet, la clause de solidarité ouvre un cadre légal inédit, à un possible engagement de moyens militaires au titre de la PSDC sur le territoire de l'UE.

De fait, l'article 222 vise un champ d'application volontairement très étendu et qui concerne donc tout autant les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères des Etats membres, que leurs ministères de la défense. Sont concernés à la fois la PSDC et le volet Liberté Sécurité Justice (LSJ), impliquant *de facto* le CoPS et le [comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure \(COSI\)](#). Les travaux préparatoires ont débuté le 14 décembre lors de la réunion conjointe de ces deux comités, et doivent aboutir avant la fin de cette année. Avant même les aspects militaires, ils contribueront s'agissant de la protection civile, à accélérer la révision du mécanisme européen de protection civile (MIC) et des accords de coordination en cas de crise (CCA).

Actualité

Mise en alerte du groupement tactique à vocation francophone de l'Union européenne, Fr/Be/Lu

Le 1^{er} janvier 2012, la France, avec le concours de la Belgique et du Luxembourg, a pris le tour d'alerte du [GTUE](#) pour le 1^{er} semestre 2012. Exceptionnellement, ce GTUE sera le seul en posture d'intervention (alors qu'il est prévu que deux groupements tactiques soient simultanément en alerte).

Afin de finaliser sa montée en puissance, les arrangements techniques ont été signés entre ces trois pays à Bruxelles le 09 décembre dernier. Ces arrangements concernaient trois domaines : les aspects génériques du GTUE, l'activation de [l'OHQ du Mont Valérien](#) (Suresnes, France) et les questions logistiques.

Pour la signature, les ministres de la Défense des trois pays étaient représentés respectivement pour la Belgique par le brigadier général (Air) ANDRIES, adjoint du représentant militaire belge, pour le Luxembourg par le colonel NURENBERG, représentant militaire Luxembourgeois, et pour la France par le Général de Brigade de LANGLOIS, adjoint du représentant militaire français.

Focus du mois

L'Union européenne et la politique africaine de sécurité

Le 29 novembre l'ambassadeur [Ramtane Lamamra](#), commissaire pour la paix et la sécurité de [l'Union africaine \(UA\)](#), [Nick Westcott](#), directeur Afrique du SEAE, [Gilles de Kerchove](#), coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et M. **Ceriani Sebregondi**, adjoint de M. Lopez Blanco pour l'Afrique de l'Ouest sont intervenus devant la sous commission défense du Parlement européen. Ils ont dressé un bilan de la situation sécuritaire du continent africain. [Leurs interventions](#), consultables sur le site du parlement, sont l'occasion de faire un point sur la politique de l'UE en Afrique dans les domaines de la sécurité et de la défense.



Dans ces domaines, les actions menées par la Commission pour promouvoir un développement économique sont étroitement liées aux actions menées par le Conseil pour promouvoir la sécurité et l'Etat de droit dans les pays africains. Le SEAE est la cheville ouvrière chargée de la cohérence d'ensemble. Interlocuteur privilégié de l'UE, l'UA vise à assumer à moyen terme le rôle de concertation et si nécessaire d'intervention, utiles à la stabilité de l'Afrique.

Pour favoriser le développement en Afrique, l'Union européenne travaille à trois niveaux.

- un niveau de gestion des crises existantes en liaison avec l'UA,
- un niveau politique de plus long terme qui vise à donner à l'UA une capacité autonome,
- un niveau indépendant où l'Union européenne déploie ses stratégies et ses missions sans intermédiaire.

Pour la gestion de crise, Il s'agit d'appuyer les acteurs locaux en leur donnant les moyens, essentiellement financiers, de rétablir la paix sur le continent. Actuellement deux missions de ce type sont en cours sur le continent africain : la [Mission de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine \(MICOPAX\)](#) et la [mission de l'UA en Somalie \(AMISOM\)](#).

Au-delà de la gestion de crise, l'UA et l'UE mettent en place conjointement une politique de coopération de plus long termes. En particulier, l'UA développe une [architecture africaine de paix et de sécurité](#) destinée à lui permettre de garantir la paix et la stabilité sur le continent africain. Afin de participer à cet objectif, l'UE a signé avec l'UA une stratégie commune en 2007, traduite dans un plan d'action. Celui-ci, renouvelé en 2010 pour la période 2011-2013, permet d'appuyer cette démarche en la finançant (1 milliard d'euros investis par l'UE). Cette architecture prévoit la création d'un corps de réaction rapide : la [Force Africaine en Attente \(FAA\)](#). Cette force sera constituée de cinq brigades (une brigade par sous ensemble régional de l'UA) dont le commandement sera localisé à Addis Abeba. La montée en puissance de cette force a été confiée au général et ancien président guinéen, Sékouba Konaté. Elle pourra mobiliser à terme une force mixte (militaire et civile) d'intervention de 30 000 hommes pour des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

Parallèlement, l'Union européenne finance les exercices « Amani Africa », destinés à faire travailler ensemble les états-majors des sous ensembles régionaux sur un scénario de gestion de crise. Les buts recherchés sont l'harmonisation des procédures et la convergence des méthodes.

Enfin, l'UE conduit en Afrique sa propre politique dont les manifestations les plus visibles sont les 10 missions PSDC, civiles et militaires, déployées depuis 2004. Mais elle dispose également des représentants spéciaux (RSUE) pour certaines régions (par exemple la Corne de l'Afrique) lorsqu'elle y mène une politique spécifique. Plus généralement elle s'appuie sur les délégations de l'UE qui assurent la continuité de l'action de l'UE et du SEAE sur le terrain.

Initiative

Des avancées concrètes pour le « *pooling and sharing* »

Le comité directeur au format ministres de la Défense de [l'Agence européenne de défense \(AED\)](#) s'est réuni le 30 novembre 2011 à Bruxelles. Ce fut l'occasion, pour les ministres, d'un véritable point de situation des travaux sur la mutualisation et le partage des capacités (*pooling and sharing*), initiative lancée à Gand en 2010 et destinée à optimiser et rationaliser le développement capacitaire des Etats membres de l'UE.

En étroite collaboration avec le [CMUE et l'EMUE](#), l'AED a identifié onze domaines ou projets d'intérêt dont les ministres ont admis la pertinence lors de ce comité directeur, étant entendu que cette liste restait évolutive.

Si certains de ces domaines relèvent aujourd'hui du court terme, à savoir l'entraînement des équipages d'hélicoptères, le réseau d'échange de l'information maritime, une cellule d'achat de bande passante satellite commerciale et le soutien médical, d'autres s'inscrivent dans le moyen/long terme et demandent à être encore consolidés. Ils concernent le ravitaillement en vol, les satellites de communication, le renseignement/surveillance/identification, la formation élémentaire des pilotes, les munitions de précision, la logistique et l'entraînement naval et le transport aérien.

L'AED, dont la mission première reste celle de facilitateur en soutien des Etats membres, travaille activement pour identifier les outils et meilleures pratiques pour mener à bien ces chantiers. Aucun cependant ne peut s'affranchir de la tutelle d'un Etat membre « leader ». A ce jour, quelques pays se sont déjà manifestés pour assurer le pilotage des travaux (La France pour un des volets de l'entraînement des pilotes, l'Italie pour le soutien médical).

Ces travaux s'inscrivent aussi dans le cadre d'une étroite collaboration avec [l'OTAN \(ACT\)](#) destinée à éviter toute duplication et à optimiser la complémentarité des efforts des deux organisations. Ainsi, en matière de soutien médical et alors que l'Italie s'apprête à prendre la direction des travaux côté UE, la France pourrait piloter des travaux complémentaires côté OTAN.

Capacités

Le *Multinational Theatre Exploitation Laboratory* (MN-TEL) en Afghanistan

L'acquisition et le déploiement d'un laboratoire médico-légal de théâtre d'analyse des engins explosifs improvisés (EEI) est un des projets phares de l'AED en 2011. En avril dernier, la France, nation pilote de ce projet, a décidé de déployer le démonstrateur de l'AED en Afghanistan où les EEI sont la cause de près de 80% des pertes militaires et font trois fois plus de victimes civiles. (Cf. lettre N°XXII). Seuls les Etats-Unis et le Royaume-Uni disposaient à ce jour d'une telle capacité. Les travaux de l'AED ont permis d'élargir ce cercle très fermé d'acteurs compétents en y ajoutant une plus-value inédite : ce module est aérotransportable.

Une équipe multinationale (France, Espagne, Pologne et Pays-Bas) s'est constituée pour en assurer le déploiement cet été et les premiers rapports notent que l'outil contribue activement aux efforts de [l'ISAF](#) dans le cadre de la lutte contre les EEI. Le déploiement, initialement prévu pour une durée de 18 mois pourrait, de ce fait, être prolongé dans l'intérêt des forces afghanes qui bénéficieraient ainsi d'une formation en la matière.

Un retour d'expérience significatif est attendu à la fin du mois de janvier, avec la fin de séjour de la première équipe d'experts ayant déployé ce module.



Entretien



Son Excellence Philippe ETIENNE
Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne

L'ambassadeur Philippe Étienne est diplômé de l'école normale supérieure depuis 1974, et de l'école nationale d'administration depuis 1980 (promotion Voltaire). Il est agrégé de mathématiques, licencié en sciences économiques et diplômé de l'Institut national des langues et civilisations orientales (serbo-croate).

De 1981 à 1997, il est successivement en poste dans les ambassades de France à Belgrade, Bonn et Moscou. En 1997, il est représentant permanent adjoint de la France auprès des Communautés européennes. En 2002, il devient ambassadeur de France en Roumanie. Avant de prendre son poste actuel de Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, l'ambassadeur Etienne a occupé le poste de directeur de cabinet de Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes entre 2007 et 2009.

1- Monsieur l'ambassadeur, l'année 2011 a été marquée par la crise des dettes souveraines, en particulier en Europe. Quelles en sont les conséquences sur l'action extérieure de l'Union européenne ?

La crise des dettes souveraines fait partie d'une crise mondiale qui a débuté en 2007 hors d'Europe. Mais, c'est vrai, elle a touché durement la zone euro. Sous la pression des marchés financiers, certains Etats membres ont dû recevoir un appui financier (Grèce, Irlande, Portugal), d'autres ont été fragilisés. L'Union européenne et la zone euro ont réagi, sous l'impulsion des chefs d'Etat et de gouvernement et en particulier de la France et de l'Allemagne : de nouveaux outils financiers ont été mis en place par les Européens comme le fonds européen de stabilité financière et demain le mécanisme permanent de stabilité, un cadre global ambitieux de gestion de la crise a été constitué. Ces travaux seront complétés en ce début d'année par la mise en œuvre des décisions du 9 décembre dans le cadre du traité sur une union économique renforcée.

La crise a des conséquences : elle a évidemment accaparé l'agenda international, elle érode la capacité des Etats, en Europe comme ailleurs, à investir financièrement dans leurs outils diplomatiques et de défense, et ce alors même que des efforts supplémentaires seraient nécessaires. Mais elle a eu aussi pour effet de démontrer la détermination collective, la solidarité, la volonté de travailler ensemble des Européens. Ainsi, malgré la crise, l'Union européenne a continué de jouer un rôle de premier plan à maints égards, de l'aide au développement (elle est le premier bailleur international) aux négociations internationales relatives au changement climatique en passant par la réponse aux printemps arabes.

2- Dans ce contexte, quels sont d'après vous les grands dossiers qui marqueront l'année 2012, notamment au regard du rôle de l'Union européenne sur la scène internationale ?

Les questions économiques et financières resteront bien sûr prioritaires, avec notamment la mise en œuvre des décisions du Conseil européen du 9 décembre et l'élaboration du traité pour une union économique renforcée, mais aussi avec l'objectif d'adopter d'ici l'été le second paquet sur la gouvernance économique proposé par la Commission et une série de mesures relatives à la régulation financière, y compris la taxe sur les transactions financières. Ces axes de travail, qui correspondent très largement aux priorités défendues par la France dans le cadre de sa présidence du G20 contribuent puissamment à donner à l'Union européenne une place en pointe dans la lutte contre les dérèglements financiers internationaux.

D'autres dossiers importants seront à l'ordre du jour des travaux de l'année 2012, qui présentent un lien étroit avec l'action internationale de l'Union européenne. Dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures, avec par exemple le renforcement de la coopération entre les autorités des Etats membres en ce qui concerne la prévention et la lutte contre le terrorisme et le crime transfrontalier, la mise en place du régime d'asile européen commun ou encore le renforcement de l'efficacité du système Schengen afin de garantir un meilleur contrôle sur les frontières extérieures.

La présidence danoise affiche aussi pour le premier semestre des priorités dans des domaines qui ne peuvent pas être appréhendés sans la prise en compte de leur volet externe, qu'il s'agisse de la politique énergétique, enjeu stratégique majeur, de l'environnement et du changement climatique ou encore de la recherche et de l'innovation.

3- Sous l'impulsion du groupe de Weimar, auquel se sont joints d'autres Etats membres, nous avons pu sentir une véritable volonté d'avancer dans le domaine de la PSDC pendant la présidence polonaise. Que pensez vous des résultats obtenus et sont-ils suffisants pour parler d'une relance de la PSDC ?

La PSDC peut faire plus et mieux et c'est la raison pour laquelle, avec notamment la Pologne et l'Allemagne, puis l'Italie et l'Espagne, nous avons activement essayé de faire avancer ce sujet. Un semestre plus tard le Ministre Alain Juppé a pu dire le 1^{er} décembre dernier que la PSDC était relancée. L'UE prépare de nouvelles opérations, dans la Corne de l'Afrique (reconstruction des capacités maritimes des Etats de la région) peut-être demain au Sahel ou au Sud Soudan. Au-delà, nous apprenons collectivement à partager et à mutualiser des moyens militaires avec de nouveaux projets concrets dans lesquels la France prend toute sa part comme la formation des pilotes, le ravitaillement en vol ou le soutien médical, grâce à l'Agence européenne de défense qui permet de mutualiser ce que, en plus, les Européens n'ont plus les moyens budgétaires de développer séparément. Enfin, sans préjudice de la poursuite de nos efforts en vue de l'amélioration de la capacité permanente de planification et de conduite d'opérations de l'Union européenne, la décision a déjà été prise d'activer dès ce mois-ci le centre d'opérations qui existe déjà et qui nous permettra de coordonner notre intervention en Somalie.

Vous le voyez, la PSDC avance, sans grand coup d'éclat peut être si on la compare à des événements plus visibles de l'année écoulée, comme l'intervention militaire en Libye, mais en faisant progresser au quotidien la coopération concrète entre les Européens. C'est la quintessence même de l'approche européenne.

[Lien pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information RMF sur le site de la représentation permanente de la France à l'Union européenne.](#)

Pour s'abonner à la diffusion numérique de la lettre d'information RMF, envoyer une demande à : repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr

